

POINT GROUPE « PRODUITS D'ENTRETIEN EN ESMS »

A.Cellier (EMH 01) – Journée EMH 06/11/2025

HISTORIQUE

- Création en 2022 :
 - Membres : L. Aubourg, A. Cellier, L. Estebanez, M. Marengo, ML. Valdeyron, et F. Duplatre
 - Deux documents créés :
 - Produits « essentiels et suffisants » pour la prévention des infections liées à l'environnement et l'entretien des locaux en EHPAD
 - Un produit = Une utilisation (en EHPAD)
- Demande de réactualisation de la fiche « Produits essentiels (...) » durant l'été 2025

CPIas
Centre de Prévention des Infections Associées

Logo ou Nom Etablissement	Produits « essentiels et suffisants » pour la prévention des infections liées à l'environnement et l'entretien des locaux en EHPAD	Reference Date : Version :
------------------------------	---	----------------------------------

Objectifs :

- Disposer des produits essentiels à l'entretien des locaux quelle que soit la situation dans l'établissement.
- Limiter le nombre de produits à disposition dans l'établissement.
- Utiliser le bon produit dans la bonne indication.
- Limiter l'impact environnemental. Ex : la désinfection des sols ne présente pas d'intérêt, ceux-ci se re-contaminent très rapidement.

Produits	Utilisations	BONNETTOYAGE	
		Normes	Alternatives éco-responsables
Détergent simple	Sols	Pas de normes	Eau + microfibre OU Vapeur
Détergent-désinfectant	Surfaces hautes et sanitaires	En conditions de saleté : - Bactéricide NF 13727 - Levuricide NF 13624 (C. albicans) - Virucide NF 14476 (active au moins contre les virus enveloppés type virus de la vaccine)	Vapeur
Gel détartrant WC	Sanitaires	Pas de normes	Vinaigre blanc
Détergent-désinfectant-détartrant (3D)* *Peut être utilisé à sa place du détergent-désinfectant pour les sanitaires uniquement	Sanitaires	Idem Détergent/désinfectant	-
Détergent-désinfectant à virucide complète	En cas d'épidémie Surfaces hautes et sanitaires	En conditions de saleté : - Bactéricide NF 13727 - Levuricide NF 13624 (C. albicans) - Virucide NF 14476 complète (active sur le norovirus)	-
Javel en 3 temps (détergent, rinçage, javel) OU détergent-désinfectant sporicide	En cas d'infection à <i>Clostridium difficile</i> Surfaces hautes et sanitaires	En conditions de saleté : - Bactéricide NF 13727 - Levuricide NF 13624 (C. albicans) - Virucide NF 14476 - Sporicide NF 17126 (2018)	-

Produits « essentiels et suffisants » pour la prévention des infections liées à l'environnement et l'entretien des locaux en EHPAD - EMI ASA/CPIas ASA - Version mars 2022

UN PRODUIT = UNE UTILISATION			
PRODUIT	NOM	USAGE	OBJECTIF
Détergent simple		SOLS	Détermination = élimination des saletés visibles
Détergent-désinfectant		SURFACES + SANITAIRES	Double action : - Détergence = élimination des saletés visibles ET - Désinfection = élimination (ou réduction) des micro-organismes
Détartrant WC		SANITAIRES	Détartrage = élimination du tartre incrusté sur les surfaces
Détergent-désinfectant-détartrant (3D)* *Peut être utilisé à sa place du détergent-désinfectant pour les sanitaires uniquement		SANITAIRES	Triple action : - Détergence = élimination des saletés visibles ET - Désinfection = élimination (ou réduction) des micro-organismes ET - Détartrage = élimination du tartre incrusté sur les surfaces
Détergent-désinfectant à virucide complète		En cas d'épidémie	Détermination ET Désinfection
Javel OU Détergent-désinfectant sporicide		En cas d'infection à <i>Clostridium difficile</i>	Détermination ET Désinfection

Rappel Javel :
- Désinfection en 3 temps = détergence puis rinçage avant d'utiliser la Javel
- Toute solution d'eau de javel diluée est périmée après 24h.

PRODUIT	DILUTION	Quantité de Javel	Quantité d'eau	Volume final
4 litres de Javel 2 litres Eau de Javel à 2,6 %	10 litres Eau de Javel à 0,26 %	10 litres Eau de Javel à 2,6 %	90 litres Eau de Javel à 0,26 %	100 litres Eau de Javel à 0,26 %
4 litres de Javel 1 litre Eau de Javel à 2,6 %	10 litres Eau de Javel à 0,26 %	10 litres Eau de Javel à 2,6 %	90 litres Eau de Javel à 0,26 %	100 litres Eau de Javel à 0,26 %

Produits « essentiels et suffisants » pour la prévention des infections liées à l'environnement et l'entretien des locaux en EHPAD - Version mars 2022 - EMI ASA/CPIas ASA

RÉACTUALISATION « PRODUITS ESSENTIELS ET SUFFISANTS » - 2025



Logo ou Nom Etablissement	Produits « essentiels et suffisants » pour la prévention des infections liées à l'environnement et l'entretien des locaux en établissement médico-social (EMS)	Référence
		Date :
		Version :

Objectifs

- Disposer des produits essentiels à l'entretien des locaux quelle que soit la situation dans l'établissement.
- Limiter le nombre de produits à disposition dans l'établissement.
- Utiliser le bon produit dans la bonne indication.
- Limiter l'impact environnemental. Ex : la désinfection des sols ne présente pas d'intérêt, ceux-ci se re-contaminent très rapidement.

BIONETTOYAGE			
Produits	Utilisation	Normes	Alternatives éco-responsables
Gel détartrant WC	Sanitaires	Pas de normes	Vinaigre blanc
Détergent simple	Sols	Pas de normes	Eau + microfibre OU Vapeur
Détergent-désinfectant (DD)	Surfaces hautes et sanitaires	Marquage Biocide TP2 ou TP4 En conditions de saleté : - Bactéricidie NF 13727 + NF 16615 - Levuricidie NF 13624 (C. albicans) + NF 16615 - Vinucidie NF 14476 (active au moins contre les virus enveloppés type virus de la vaccine)	Vapeur
Détergent-désinfectant-détartrant (3D)* <small>*Peut être utilisé à la place du détergent-désinfectant pour les sanitaires uniquement</small>	Sanitaires	Idem Détergent/désinfectant	Détergent-désinfectant « simple » (Cf ci-dessus) + Vinaigre blanc
Détergent-désinfectant à vinucidie complète	En cas d'épidémie Surfaces hautes et sanitaires	En conditions de saleté : - Bactéricidie NF 13727 + NF 16615 - Levuricidie NF 13624 (C. albicans) + NF 16615 - Vinucidie NF 14476 complète (active sur le <i>Norovirus</i> ou <i>Poliovirus</i>)	-
Javel en 3 temps (détergent, rinçage, javel) OU détergent-désinfectant sporicide	En cas d'infection à <i>Clostridioides difficile</i> / Surfaces hautes et sanitaires	En conditions de saleté : - Bactéricidie NF 13727 + NF 16615 - Levuricidie NF 13624 (C. albicans) + NF 16615 - Vinucidie NF 14476 - Sporicidie NF 17126 + NF 17846 (2023)	-

Produits « essentiels et suffisants » pour la prévention des infections liées à l'environnement et l'entretien des locaux en EHPAD - ENH ARA/CGL/ARA - Version octobre 2025

Page 1

BIONETTOYAGE (suite)

Remarques :

- **Détergence** = action sur les surfaces inertes pour éliminer les souillures.
- **Désinfection** = action sur les micro-organismes pour en réduire le nombre ou les détruire (on ne désinfecte que ce qui est visuellement propre)
- Les produits d'entretien doivent être stockés dans un local dédié à cet effet, à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Privilégier des produits **inodores**
- **Limiter les produits en pulvérisation** afin de limiter l'inhalation d'agents irritants/agressifs par le manipulateur.
- Les produits détartrants doivent être systématiquement rincés après utilisation
- Il est essentiel de s'assurer du bon **dosage** du produit en condition d'utilisation ainsi que du **respect de son temps de contact** qui doit être le plus court possible (idéalement < 15 min).
- **La javel est un désinfectant uniquement**, elle n'a pas de propriété détergente et doit donc être utilisée sur des surfaces visuellement propres. L'utilisation de détergents-désinfectants sporicides est donc à privilégier en cas de résident atteint de diarrhées à *Clostridioides difficile* ou lors d'épidémies de gastroentérites virales
- **Sols** : nettoyage non systématique si visuellement propre, **un dépoussiérage suffit (utiliser une gaze électrostatique de préférence)**.
- **Méthode de pré-impregnation à privilégier** : permet de limiter la consommation de produits chimiques et d'eau tout en limitant le risque de troubles **musculo-squelettiques**
- **Centrale de dilution** : penser à programmer une maintenance annuelle de la centrale et s'assurer de l'utilisation des bonnes buses pour les bons produits.
Attention : afin d'éviter un sous/sur-dosage du produit, il est indispensable de vérifier l'intégrité des tubulures (absence d'air, ne doivent pas être coudees, percées, opaques...), de nettoyer la centrale régulièrement et de vérifier que le produit est bien consommé en s'assurant que son niveau baisse de façon régulière

Principaux changements

- Mise à jour des normes :
 - Ajout de la NF 16615 (bactéricidie et levuricidie) et de la NF 17846 (sporicidie 2023) pour les DD de surface
 - Ajout de la NF 17430 (2024) « si possible » pour la SHA
- Reprise de la partie « Remarques » avec notamment une vigilance sur l'utilisation des centrales de dilution

GROUPE « MAÎTRISE DU RISQUE LÉGIONELLE EN ESMS »

A.Cellier (EMH 01) – Journée EMH 06/11/2025

HISTORIQUE

- Création en 2023
 - Membres : I.Attali, A. Cellier, N. Khouider, J.Vincent
 - Changement : S.Peghaire (EMH 43) => K.Trouilloud (EMH HCL)
- En 2024
 - Trois documents :
 - Checklist d'aide à la mise en place des mesures préventives liées au risque légionelle en ESMS
 - CAT immédiate en cas de contamination du réseau par *Legionella* ou de survenue d'un cas de légionellose en attendant de prendre contact avec l'équipe d'Hygiène
 - Flyer prévention légionelle
- En 2025
 - Une visio durant l'été :
 - Réactualisation de la « CAT (...) légionellose »
 - Création d'une procédure « d'interface EMH-ARS »



RÉACTUALISATION DE LA CAT : EN RELECTURE



CAT immédiate en cas de contamination du réseau par *Legionella* ou de survenue d'un cas de légionellose, en attendant de prendre contact avec l'équipe d'Hygiène

Destinataire : Direction, responsable PRI

Niveau de risque	Mesures à prendre
Niveau cible Résultats <10 UFC/L Les résultats sont conformes à ceux attendus	Aucune mesure à prendre, archiver les résultats dans le carnet sanitaire > S'assurer que les aérosols, nébulisation, oxygénothérapie, VNI ne sont jamais réalisés avec de l'eau du réseau (utilisation d'eau stérile)
Niveau d'alerte Entre 10 et 1000 UFC/L en <i>Legionella pneumophila</i>	Si 1 seul point contaminé (hors retour de boucle) : > Suspension de l'utilisation du point contaminé ou pose de filtre anti-légionelles > Se questionner sur l'origine de la contamination : point peu/pas utilisé ? défaut de T°C ? défaut d'entretien ? autre ?
Présence de légionelle sur le réseau : risque faible d'acquisition d'une légionellose Contacter l'équipe d'Hygiène	Si 2 points contaminés ou plus sans raison évidente, et/ou retour(s) de boucle(s) contaminé(s) (= contamination potentiellement généralisée du réseau) : > Suspension de l'utilisation des points contaminés ou pose de filtres anti-légionelles > Se questionner sur l'origine de la contamination : point(s) peu/pas utilisé(s) ? défaut de T°C ? défaut d'entretien ? autre ? > Uniquement pour les résidents à haut risque² du réseau d'eau impacté : suspension des douches (et salon de coiffure) => toilette au gant ou installation d'un pommeau filtrant (et mise en place de la traçabilité de la pose puis du changement dans le carnet sanitaire). Utilisation d'eau en bouteille, filtrée pour les résidents à risque de fausses routes

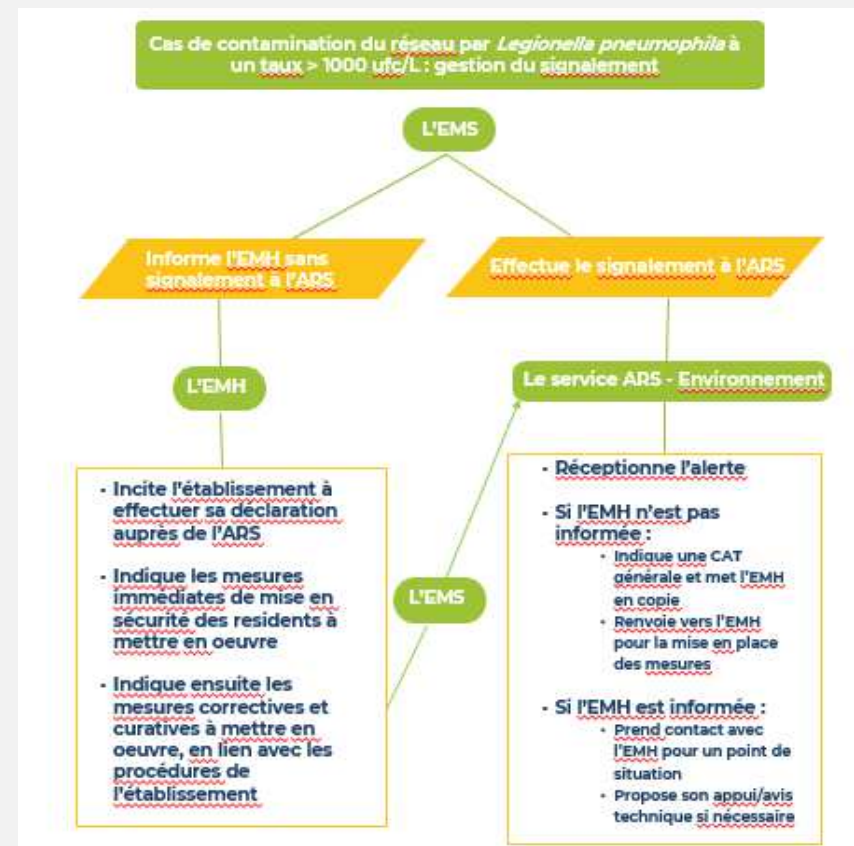
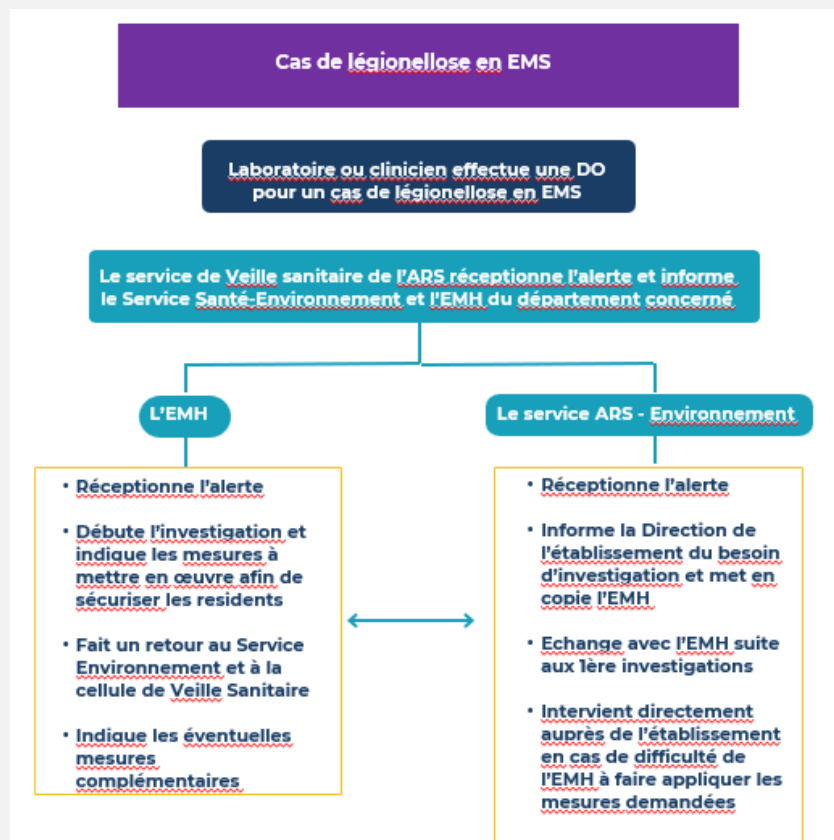
Niveau d'action	Si 1 point contaminé (hors retour de boucle) : > Suspension de l'utilisation du point contaminé ou pose de filtre anti-légionelles > Se questionner sur l'origine de la contamination : point peu/pas utilisé ? défaut de T°C ? défaut d'entretien ? autre ? > Uniquement pour les résidents à haut risque² du réseau d'eau impacté : suspension des douches (et salon de coiffure) => toilette au gant ou installation d'un pommeau filtrant (et mise en place de la traçabilité de la pose puis du changement dans le carnet sanitaire). Utilisation d'eau en bouteille, filtrée pour les résidents à risque de fausses routes > Informer les médecins et professionnels de santé du risque d'exposition aux légionelles des résidents pour une recherche active de cas de légionellose chez les résidents et pour une mise en vigilance devant tous signes évocateurs de légionellose
Résultats >1000 UFC/L en <i>Legionella pneumophila</i>	Si 2 points contaminés ou plus, et/ou retour(s) de boucle(s) contaminé(s) (= contamination potentiellement généralisée du réseau) : > Se questionner sur l'origine de la contamination : point(s) peu/pas utilisé(s) ? défaut de T°C ? défaut d'entretien ? autre ? > Suspension des douches et autres points à risque (salon de coiffure) pour l'ensemble des résidents et du personnel => toilette au gant ou installation d'un pommeau filtrant anti-légionelles > Eviter les soins de longue durée à proximité du lavabo (ex : toilette du résident en fauteuil) ou utilisation de lingette nettoyante sans rinçage pour le corps, ... > Pour les professionnels : se tenir à distance des points d'eau non sécurisés lors des purges > Utilisation d'eau en bouteille, filtrée pour les résidents à risque de fausses routes > Informer les médecins et professionnels de santé du risque d'exposition aux légionelles des résidents pour une recherche active de cas de légionellose chez les résidents et pour une mise en vigilance devant tous signes évocateurs de légionellose
Présence de légionelle sur le réseau à un taux suffisant pour engendrer un cas de légionellose	
Contacter l'équipe d'Hygiène dans les plus brefs délais et informer l'ARS via ars69-alerte@ars.sante.fr	
	Si taux >10 000 UFC/L sur plusieurs points et/ou retour(s) de boucle(s) (= contamination potentiellement généralisée et massive du réseau) : partie à conserver 2 > Idem consignes précédentes avec en complément : - Pour les professionnels : se tenir à distance des points d'eau non sécurisés lors des purges, possibilité de se procurer des masques de type FFP3

Principaux changements :

- Retrait de l'usage d'eau en bouteille/filtrée
- Retrait des consignes spécifiques en cas de taux > 10 000 ufc/L
- Retrait de la notion de masque FFP3
- Lien avec l'évaluation des risques des réseaux d'eau (obligatoire depuis le 01/01/2023)

INTERFACE EMH-ARS : EN RELECTURE

- Objectif : harmoniser l'action du « couple ARS-EMH » dans le cadre du risque légionelle
- Document « de proposition » : ne remplace pas ce qui marche !





PROJETS



- Outils pour session de formation « type »
 - Support de formation : contexte réglementaire et aspects pratique (+/- vidéo ?)
 - Cas concrets/mise en situation
 - Quizz
- Envisager un temps « plombier-emh » ?
 - Recenser les EMH/départements les plus touchés
 - Intérêt
 - Expertise technique ++
 - Gestion du risque en « préventif » et « curatif »
 - Financement : directement par les ESMS ?
 - Intérêt économique pour les ESMS
 - Lien avec l'évaluation des risques (obligatoire d'ici 2029)